

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Demande de validation ou d'homologation d'activité partielle

Accéder au Service en ligne

Permet à l'employeur contraint de placer ses salariés en activité partielle d'effectuer les démarches suivantes :
Déposer une demande de validation d'accord collectif ou d'homologation de document unilatéral auprès de la direction départementale chargée de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS-PP, ex-Direccte)
Obtenir l'indemnisation.

Inscription gratuite, après saisie du numéro Siret de l'établissement concerné.

L'employeur peut suivre l'instruction du dossier et recevoir par mail la notification de la décision. Si la décision est favorable, l'employeur peut mettre les salariés en activité partielle et établir les demandes d'indemnisation sur internet tous les mois.



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavillon

Tél. : 04 90 78 82 30